



Au Fil de la Lauch

S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>



Mars 2014

Edit0



Communauté d'Agglomération de Colmar



Les festivals de Carnaval ont pour quelques journées réchauffé nos soirées d'hiver, et c'est bien la fin des jeux olympiques de Sochi qui annoncent l'arrivée prochaine du printemps.

Espérons que nos petits travaux d'hiver ont pu être faits à temps, car déjà le mois de mars toque à notre porte.

Cette année, c'est bien sûr les élections municipales qui vont focaliser les esprits pour ces prochaines semaines.

A noter cependant que le changement de mode de scrutin apporte de nombreuses nouveautés.

Espérons que nous aurons une bonne participation pour ce rendez-vous important de la politique et de la gestion de notre région.

Pour ma part, j'ai été particulièrement heureux d'être conseiller municipal durant ces 6 dernières années. J'ai pu notamment mesurer la difficulté de la gestion au quotidien d'une commune comme la nôtre, et l'investissement personnel que cela nécessite.

Et, tout en félicitant toute l'équipe des employés municipaux, je souhaite donc un bon mandat à la future équipe.

Sébastien Ehinger



Nouveau réfectoire pour le personnel de la mairie



Carnaval des enfants de la maternelle



Dépôt sauvage de tuiles sur l'ancienne RN 83 dans le vignoble



Bourse aux vêtements et aux jouets



Tournoi de sabre au Cosoc de Wintzenheim

PHOTOS : Gérard HIRTZ
Famille RITTER

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

En ce début d'année, nos associations étaient sur la brèche pour organiser soit leur traditionnelle assemblée générale (les pêcheurs, les arboriculteurs et les sapeurs-pompiers), soit les manifestations prévues depuis fort longtemps tels la bourse aux vêtements avec les Grenouilles Sportives, le tournoi international de sabre avec le Herrlisheim Escrime Club (HEC) qui a eu lieu au Cosoc de WINTZENHEIM et enfin, la participation de l'orchestre de l'ADEM'OH au concert des accordéons du canton de ROUFFACH à l'ESPACE RIED BRUN à MUNTZENHEIM.

TRAVAUX

Parmi les chantiers en cours, cinq sont pratiquement terminés. Il s'agit de la création d'un réfectoire pour les agents communaux au 1er étage de la mairie, de l'isolation du nouveau grenier créé dans le complexe Saint-Michel, de l'installation d'un banc près du terrain de pétanque (banc négocié gratuitement avec le fournisseur suite au retard de livraison des éléments composant l'aire de jeux aménagée près des écoles), de l'aménagement d'un espace vert dans la cour Sainte-Marthe avec la mise en valeur de la meule à grains en pierre découverte lors des travaux de pavage et enfin, la réfection totale du logement de l'école maternelle. Enfin Hubert, notre menuisier bénévole, a remis en état une vieille brouette à fumier qui servira de décoration pour les espaces verts.

DELINQUANCES

Lors de la réunion organisée par la Brigade de Gendarmerie de WINTZENHEIM/INGERSHEIM, nous avons été informés que la délinquance est en légère régression dans notre localité pour l'année 2013 par rapport à 2012. Néanmoins, elle reste importante et pour information, 4 cambriolages ou tentatives de cambriolages se sont déjà produits dans notre village depuis le 1^{er} janvier 2014. Aussi, nous vous recommandons d'être extrêmement vigilants et de faire le 17, **immédiatement**, en cas d'allées et venues de personnes suspectes constatées dans le village.

RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la séance du 27 novembre 2013, le conseil municipal avait approuvé les nouveaux horaires proposés par les délégués des parents d'élèves et les institutrices. Cette délibération a été transmise au Conseil Départemental de l'Education Nationale à COLMAR pour information. Suite au tollé qu'engendre ce changement des rythmes scolaires localement et un peu partout en FRANCE, nous avons immédiatement bloqué cette délibération en attendant une évolution de la situation.

DEPOT SAUVAGE

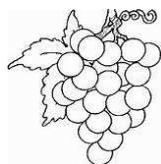
Nous venons de constater un dépôt sauvage de tuiles à l'endroit de l'ancienne RN 83 dans le vignoble. (Photo page 1). Une plainte a été déposée auprès de la Brigade Verte et nous sommes preneurs de toutes informations nous permettant de retrouver les auteurs de ces méfaits. C'est une question de principe vis-à-vis d'autrui et de respect de l'environnement.

ELECTIONS

Comme vous le savez, les élections municipales sont prévues les 23 et 30 mars prochains. Le législateur a changé les règles et nous avons l'obligation de les appliquer. Nous vous prions de vous référer à l'article prévu à cet effet en dernière page, à la presse en général et au texte paru dans le bulletin communal du mois de décembre 2013.

Très cordialement,

Votre Maire
Gérard HIRTZ



DECLARATIONS DE RECOLTE 2013

Les surfaces et volumes bruts déclarés en production (par appellation/cépage) par l'ensemble des récoltants de la commune sont affichés en mairie. En bref, 6 005 hectolitres de vin ont été produits. Nous vous rappelons qu'une copie des déclarations est conservée en mairie et peut être communiquée à tout requérant.

SCRABBLE® A L'ECOLE



Dans le cadre de l'opération « Scrabble® à l'école » organisée par la Fédération Française de Scrabble, la classe de Madame Koch a participé au concours entre écoles.

Sur les 40 établissements participants, 2 élèves de l'école de Herrlisheim se sont particulièrement distingués : Léna Bernard et Mattéo Huillet. Ils se sont en effet qualifiés pour la finale départementale qui s'est déroulée le mercredi 12 février à Ensisheim. Cette finale regroupait des collégiens (6^{ème} et 5^{ème}) et des élèves d'écoles élémentaires (CE2-CM1-CM2). Nos 2 jeunes compétiteurs ont terminé, en 3^{ème} position pour Mattéo et en 8^{ème} position pour Léna, sur 39 sélectionnés.

Félicitations à nos deux jeunes scrabbleurs !

COLLECTE DE DECHETS MENAGERS SPECIAUX

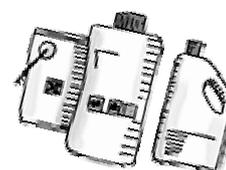
Déchetterie Europe - 9 rue des Champs à Logelbach-Wintzenheim

Déchetterie Ladhof - 170 A, rue du Ladhof à Colmar

**les samedis 15 mars, 17 mai, 12 juillet, 13 septembre et 15 novembre
de 9 h à 12 h.**

Produits collectés :

- ⇒ Aérosols, Bases (soudes, ...),
- ⇒ Acides (chlorhydrique, sulfurique, ...),
- ⇒ Emballages souillés, peintures et pâteux (vernis, mastic, vieux pots de peinture, ...),
- ⇒ Produits de laboratoire, produits phytosanitaires,
- ⇒ Solvants liquides incinérables (white-spirit, xylène, toluène, acétone, alcools, ...),



Attention : les bouteilles de gaz et les pneus ne seront pas acceptés.

Pour accéder au service, il faudra présenter votre carte d'accès aux déchetteries de la CAC. Il ne sera accepté aucun déchet issus des professionnels (artisans, commerçants, viticulteurs ...).

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2014

Convoqué le 16 janvier 2014, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM s'est réuni mercredi, le 22 janvier 2014 à 19 heures 30, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Patrick BENDELE, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Marie GUILLON, MM. Hugues BANNWARTH, Sébastien EHINGER, Bruno FREYDRICH, Thomas KLETHI et David WIEST.

Etaient absents excusés : Mmes Christine DONAZ, Véronique GRUSS, Claire TRICOT (procuration à M. Thomas KLETHI) et Anita ZIMMERMANN (procuration à Mme Marie-Thérèse ZWICKERT), MM. Diego CALABRO (procuration à M. Gérard HIRTZ) et Michel DEL PUPPO (procuration à M. Patrick BENDELE).

Etaient absents : M. Nicolas KOENIG

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013
3. Informations légales
4. Autorisation des dépenses d'investissement
5. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs
6. Redécoupage cantonal : cas de Sainte-Croix-en-Plaine
7. Terrain de football : demande de subvention pour les pare-ballons
8. ONF : travaux 2014
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Mlle Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Informations légales

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation permanente :

il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 5, n° 105/43 (12 rue Principale)
- section 2, n° 28 (13 rue du Muguet)
- section 39, n° 506/78, 517/75 et 520/75 (16 rue du Hohneck et Langer Zug)

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de ces informations légales.

4. Autorisation des dépenses d'investissement

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif. Les crédits correspondants seront bien entendu inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés

d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

5. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Le Maire rappelle que le recensement de la population se tient sur la commune du 16 janvier au 15 février 2014. Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles 2212-21-10 et 2123-18 ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;
 Vu la loi n° 2002-279 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;
 Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
 Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés

**de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ;
 de nommer 3 agents recenseurs ;
 de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :**

	2014	2009
Bulletin individuel	1,65 €	1,62 €
Feuille de logement	1,00 €	0,98 €
Adresse collective	0,55 €	0,50 €
Bordereau de district	5,40 €	5,00 €
Formation	21,00 €	20,00 €

d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférents, notamment les arrêtés portant nomination.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2014.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une opération blanche pour la commune dans la mesure où la rémunération des agents recenseurs correspond à la dotation allouée par l'État pour les opérations de recensement, soit 3 949 euros pour Herrlisheim en 2014.

6. Redécoupage cantonal : cas de Sainte-Croix-en-Plaine

Le Maire rappelle que ce point avait déjà été discuté lors de la séance du 27 novembre 2013. Il s'agit aujourd'hui d'évoquer le cas de Sainte-Croix-en-Plaine et de délibérer dans le même sens que la Communauté d'agglomération de Colmar afin de prouver, une nouvelle fois, notre solidarité intercommunale.

En effet, dans le cadre du nouveau découpage cantonal, les communes de la Communauté d'Agglomération de Colmar seraient réparties entre 4 cantons :

- Colmar (Colmar-Ouest et Ingersheim)
- Colmar 2 (Colmar-Est, Horbourg-Wihr, Houssem, Jebbsheim, Sundhoffen et les communes de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun)
- Canton de Wintzenheim (Wintzenheim, Wettolsheim, Zimmerbach, Walbach, Turckheim, Niedermorschwihr, Herrlisheim-près-Colmar + des communes des anciens cantons de Rouffach et Munster).
- Canton d'Ensisheim (Sainte-Croix-en-Plaine + des communes du Pays de Brisach et du canton d'Ensisheim).

Il est à relever que la commune de Sainte-Croix-en-Plaine est rattachée, dans ce projet, au canton d'Ensisheim et non plus à celui de Colmar. Or, le rattachement de Sainte-Croix-en-Plaine au canton d'Ensisheim est géographiquement et juridiquement atypique dans la mesure où Sainte-Croix-en-Plaine fait partie de la Communauté d'Agglomération de Colmar et du bassin de vie de Colmar.

Le maintien de Sainte-Croix-en-Plaine au canton de Colmar 2 permet même d'améliorer le principe constitutionnel d'égalité de représentation des populations, comme l'illustre les chiffres ci-dessous :

Canton	Rattachement de Sainte-Croix-en-Plaine à	
	Ensisheim (population)	Colmar 2 (population)
Ensisheim	49 374	46 644
Colmar 2	46 114	48 844

Rappel : la taille des cantons, admissible pour notre département, varie 35 284 habitants (minimum) à 52 926 habitants (maximum).

Par conséquent, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, demandent à l'unanimité des membres présents et représentés

- que la commune de Sainte-Croix-en-Plaine, membre de la Communauté d'Agglomération de Colmar, soit rattachée au canton de Colmar 2.

7. Terrain de football : demande de subvention pour les pare-ballons

Le Maire informe les conseillers municipaux que des installations sportives dédiées à la pratique du football peuvent être financées dans le cadre du fonds d'aide au football amateur (F.A.F.A). L'association sportive de Herrlisheim (ASH) propose que des pare-ballons soient mis en place autour du terrain d'entraînement, afin notamment de sécuriser le parking attenant.

Des devis ont été sollicités : la fourniture et la pose de pare-ballons s'élèveraient à 6 786 euros TTC. Une subvention de 50 % maximum du coût subventionnable (dans la limite de 50 000 euros pour les projets d'investissements les plus lourds) pourrait être accordée par la Fédération française de football. La subvention (qui peut être minorée mais pas revalorisée, en fonction du coût réel des travaux, sachant que les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisés) ne demeure acquise que si les travaux sont réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'attribution de l'aide. L'ASH prévoit le démarrage des travaux en mai – juin 2014, pour une durée de 1 à 2 semaines.

Le maître d'ouvrage peut être soit un club affilié à la FFF, soit une collectivité locale. Il est proposé que la commune soit maître d'ouvrage et que l'aide communale à l'ASH soit réajustée en 2014.

Pour constituer le dossier, le maître d'ouvrage doit fournir une délibération mentionnant l'objet du projet, son coût, le plan de financement et la demande de subvention. Le Maire détaille le plan de financement :

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, valident le montage de ce dossier et autorisent le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au titre du F.A.F.A ainsi qu'à signer tout document y afférant.

(1 abstention)

8. ONF : travaux 2014

Le responsable de l'unité territoriale de l'ONF (agence de Colmar) nous a transmis fin 2013 le programme des travaux d'exploitation et le programme des travaux patrimoniaux pour 2014.

Ce programme d'actions doit être soumis au Conseil municipal. Le Maire en présente les actions et les montants correspondants :

dénombrement et réception des lots de bois de chauffage (parcelle 1) : 60 stères, pour un montant prévisionnel de 90 € HT

coupes en vente sur pied (parcelle 1) : 48 m³ de feuillus, pour une recette nette prévisionnelle d'un montant de 1 050 € HT.

Il précise que ce programme d'actions est préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune et conforme au document d'aménagement de notre forêt. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme seront bien entendu inscrits au budget primitif 2014.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le programme des travaux d'exploitation et le programme des travaux patrimoniaux présentés par l'ONF pour 2014.

9. Divers

Arrivée de M. Alain Remetter aux services techniques le 16 décembre 2013 (contrat d'un an aidé à 95 %, à raison de 20 heures hebdomadaires)

Parking gare : enfouissement des bennes quasiment achevé (pris en charge par la CAC) + réflexions sur une aire de stockage des déchets verts

Chantier Herrlisheim Vignoble : les trottoirs sont terminés (reste à faire les enrobés sur RD et les espaces verts, dès que les conditions météorologiques le permettront).

Aménagement d'une pièce au 1^{er} étage de la mairie pour que les agents y déjeunent

Rythmes scolaires : l'Inspecteur d'Académie a émis un avis favorable aux horaires de classe à Herrlisheim pour la rentrée 2014/2015. Un courrier d'information avec questionnaire pour faire des projections au niveau du périscolaire sera prochainement envoyé aux parents d'élèves. Mme Zwickert lit ce courrier en séance.

RDI bis : suite à notre demande, un arrêté départemental permanent a été pris pour limiter la vitesse à 70 km/h sur cet axe. La signalétique correspondante devrait être installée prochainement.

Fin de la séance à 20h15



NOUVEAUTES A LA BIBLIOTHEQUE

- Un nouvel abonnement a été souscrit : la revue "**Femme Actuelle**". Elle est désormais à votre disposition ;
- Les premières sorties littéraires 2014 sont au rayon « A découvrir ».

Rappel : vous pouvez découvrir l'intégralité des nouveautés acquises sur le site de la commune : www.herrlisheim-pres-colmar.fr (rubrique culture et patrimoine > bibliothèque).

A venir : les malles de la Médiathèque Départementale. Partez à la découverte de genres musicaux grâce aux CD que vous pourrez emprunter ...

La date de mise en place et les modalités de ce nouveau service vous seront précisées dans un prochain bulletin communal.

L'équipe de la bibliothèque

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil



D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Juliana, jeune brésilienne âgée de 16 ans, recherche une famille à partir du mois de septembre 2014 pour un semestre. Elle aime le vélo et la photographie. Meileen est néo-zélandaise et passionnée par la musique. Elle fait partie d'un orchestre et pratique le badminton. Elle arrivera le 29 août pour un séjour de 3 mois. Elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ».

« A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ».

Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

CEI-Centre Echanges Internationaux

Christiane Leboube

Colroy la Grande

03.29.51.10.76 / 06.72.82.45.36





AGENDA

MARS

- 02 A.G. U.N.C. - Repas familial
- 05 Partage « bol de riz » paroisse, salle St Michel, après la messe de 17 h
- 23 Elections municipales (1er tour)
- 30 Elections municipales (2ème tour)

AVRIL

- 07 Début du tournoi de quilles
- 11 A.G. Don du sang
- 11 Exercice de printemps Sapeurs Pompiers
- 15 & 17 Marché de Pâques des écoles
- 24 A.G. des quilleurs
- 27 Profession de foi

SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Cette année, la quête en faveur de la Ligue Départementale de Colmar pour la recherche contre le cancer aura lieu

du 17 au 23 mars 2014.

Nous vous prions de bien vouloir réserver un accueil favorable à nos quêteurs bénévoles, que nous remercions d'avance pour leur implication.



Certains quêteurs n'étant pas disponibles durant cette période, nous recherchons 4 bénévoles pour compléter l'équipe en place.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui voudront bien nous rejoindre.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 785	JANVIER	FEVRIER
Femmes	28	29
Hommes	45	52
Total	73	81
Demandeurs d'emploi indemnisés	57	57
Demandeurs d'emploi non indemnisables	16	24



ANIMATION « ETE » 2014

La CAC propose aux jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2009 de nombreuses activités sportives et culturelles pendant les vacances d'été. Comment faire pour s'inscrire ?

- **Pré-inscription** à la mairie ou sur le site www.agglo-colmar.fr **du 3 février au 25 avril 2014**
- Tirage au sort de l'ordre de passage
- Un courrier indiquant le jour et l'heure de passage aux inscriptions, ainsi que la brochure des activités, sont envoyés à ceux qui se sont préinscrits. Pour les autres, possibilité de s'inscrire le 18 juin, puis du 23 juin au 28 août directement à la Mairie de Colmar.

Plus d'infos auprès des référents de la Ville de Colmar au 03 89 20 67 97 (93).



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

L'E.F.S. de COLMAR et l'amicale des donneurs de sang de Herrlisheim ont accueilli 57 donneurs lors de la collecte de sang du 31 janvier.

Nous relevons 6 premiers dons et nous encourageons les donneurs à poursuivre leur démarche tellement utile pour les malades.

Madame Anne GERMAIN et Monsieur Cédric SPECHT ont gagné un drap de bain.

Toutes nos félicitations et tous nos remerciements à toutes ces bonnes volontés.



MERCI !

Prochaine collecte : 6 juin 2014

Le Président
Bernard SIRY

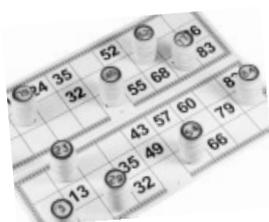
INFO ARBORICULTURE

- Samedi **8 mars** à 14h, au verger DURST à HUSSEREN-LES-CHATEAUX, taille d'hiver sur haies fruitières et hautes-tiges.

- Samedi **22 mars et 29 mars** à 14h, au verger école situé dans le parc de l'hôtel de ville de HERR-LISHEIM, démonstration de taille d'hiver sur fruitiers formés en haie et hautes-tiges.

Les moniteurs de l'association vous invitent cordialement.

Le Président
C. BAGUET



SUPER LOTO « SPECIAL BONS D'ACHATS » NON FUMEUR

organisé par l'Amicale de la Classe 59 de HERRLISHEIM

**samedi le 29 mars 2014 à 20 heures,
à la salle des Fêtes de Wihr-au-Val**

Valeur des bons : de 30 € à 400 €.

Vente des cartons à partir de 18 heures.

Prix du carton : 3.50 €

Les 6 cartons : 18 € (6 cartons achetés = 1 offert).

Boissons et petite restauration sur place !

Réservations : tél. **03 89 49 26 66** ou **03 89 49 29 39**

Toute place réservée non occupée à 19 h 45 sera redistribuée.



Les Grands Anniversaires du mois de mars 2014

Bon anniversaire.!

BURCKERT Maurice né le 02/03/1932

PIFFER Colette née BOEHRINGER le 02/03/1933

FUCHS Henri né le 04/03/1937

KIBLER Jeannette née GOETZ le 04/03/1928

KELLER Marcelline née SUTTER le 05/03/1922

WURGES Joséphine née HEYBERGER le 07/03/1924

SYDA Charlotte née KAUFFMANN le 07/03/1933

GRUSS François né le 09/03/1920

WURGES Fernand né le 09/03/1931



Naissances

Ethan RIZO
né le 12 février



Paul GLESS
né le 13 février

Petites annonces



VENTES

A vendre

Maison 6 pièces 140 m² à Herrlisheim-près-Colmar
Maison individuelle sur 12 ares de terrain, cuisine équipée ouverte sur double séjour avec cheminée, 4 belles chambres, bureau en mezzanine, une salle de bain équipée avec douche et baignoire. Chaufferie/buanderie. Garage. 2 annexes. Chauffage mixte (bois/fuel).

Tél. 06.86.63.18.05 (pas d'agence)

A vendre

Personnel Peugeot (retraité) vend 2008 Féline Titane HDI 115 CV - 5 portes - Juin 2013 - 10500 km - Etat neuf - Très soignée - Non fumeur - Couche garage - Sous garantie + table de ping pong

Tél. 07.86.13.79.21

ASSISTANTES MATERNELLES

Assistante maternelle agréée à Herrlisheim, maman de 2 enfants, non fumeuse, disponible pour accueillir vos enfants :

- 1 bébé à plein temps

Tél. 06 81 42 56 65

Assistante maternelle agréée dispose d'une place pour un bébé, à temps complet.

Tél. 03 89 49 26 66

COURS

Dame donne cours de maths, niveau collège.

Tél. 03 89 49 35 32

Professeur d'allemand, retraitée, donne cours tous niveaux.

Tél. 06 79 11 43 60

TERRAINS

Particulier recherche terrain constructible, d'environ 5 ares.

Tél. 06 62 84 58 58

LOCATION

A louer

Appartement 3 pièces (+ garage) 62 m² situé au-dessus de l'école maternelle de Herrlisheim
Refait à neuf

Loyer : 450 euros

Avances sur charges : 120 euros (eau, chauffage, ordures ménagères)

Caution : 1 x le loyer

Libre le 1er avril 2014

Tél : 03 89 49 39 80



Modalités de publication des petites annonces

Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier. Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant. La même annonce ne sera publiée que trois fois par an.



ELECTIONS MUNICIPALES 2014

**Bureau de vote
salle des Sociétés de l'Hôtel de Ville,
ouvert de 8 à 18 heures**

(Règles pratiques)

Les 23 et 30 mars prochains, vous serez appelés à élire de nouveaux conseillers municipaux, ainsi que les représentants à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

De nouvelles règles ont été mises en place par le législateur.

TRES IMPORTANT

1) Pour pouvoir voter, vous devez vous munir, **obligatoirement, d'une pièce d'identité avec une photo**. Sans cette pièce justificative, vous ne pourrez effectuer votre devoir électoral.

2) **Afin que votre bulletin soit valable, vous devez voter une liste complète, sans surcharges, ni ratures.**



**N'oubliez pas votre carte d'identité
ou tout autre justificatif avec photo
(passeport, permis de conduire,
nouvelle carte vitale)**